



Midi-Pyrénées Voltige

De l'emport de passager en voltige

Version du 16/06/2005

Préambule

Ce document vise à clarifier les différents aspects relatifs à l'emport de passager sur les CAP10 F-GMPV et F-GGYF de Midi-Pyrénées Voltige. Le terme « emport de passager » désigne tout vol avec 2 personnes à bord à l'exception des vols d'instruction.

Aspects réglementaires

MPV n'autorise l'emport de passager sur ses avions qu'à des pilotes membres de l'association et remplissant l'une des conditions suivantes :

- Avoir été reconnu, par un instructeur compétent, comme étant « apte à la pratique de la voltige avancée et négative » (2nd cycle).
- Avoir été autorisé par le Chef-pilote de MPV.

Ces conditions complètent la réglementation officielle et ne s'y substituent pas. Par exemple, le pilote doit satisfaire les conditions d'expérience récente pour l'emport de passagers.

En outre et même s'il remplit les conditions ci-dessus, le pilote doit s'assurer qu'il est en mesure de réaliser son vol dans les meilleures conditions de sécurité. Il doit solliciter un instructeur du club s'il estime que son entraînement sur l'avion est insuffisant.

Enfin, le pilote doit rester dans le cadre d'une « manifestation privée » (arrêté interministériel du 4/04/1996), ce qui exclut toute forme d'appel au public, y compris par l'intermédiaire d'un comité d'établissement ou d'une association.

Aspects financiers

Suite à l'exclusion de la voltige par le décret n°98-884 (Art. D.510-7) qui fixe le cadre des « vols à titre onéreux » (souvent appelés « baptêmes » par les aéro-clubs), MPV a décidé de ne pas effectuer de tels vols. Par conséquent, MPV n'accepte aucun règlement d'une personne non membre de l'association dans le cadre de l'emport de passager : le pilote sera facturé du montant de son vol comme s'il était seul à bord.

Rappel : l'arrêté du 31/07/81 (§4.2.2) précise qu'« Un pilote privé peut partager les dépenses de fonctionnement d'un vol avec ses passagers. »

Quelques conseils pour un vol réussi

- **un briefing complet...** Que le passager soit néophyte ou pas, il est indispensable de prendre le temps de faire un briefing complet : Où regarder ? Où se tenir ? Comment utiliser le parachute ?... Dès le briefing, il faut préserver un espace de calme pour le passager (attention aux accompagnateurs euphoriques ou un peu trop envahissants).

- **un vol adapté...** Contrairement à un vol d'entraînement, le pilote ne doit pas voler « pour lui » mais prendre en compte son passager à toutes les phases du vol. Pour cela, il doit choisir des figures simples, parfaitement maîtrisées et les expliquer auparavant au passager.

- **écouter le passager...** et l'inciter à prévenir dès que quelque chose ne va pas (et donc bien avant qu'il ne soit trop tard !). Un passager malade ne reviendra probablement pas et deviendra (à raison) un détracteur de notre sport préféré. A contrario, le sourire au retour du vol et c'est gagné !

Bons vols et volez prudemment !